DIRECTION DE L'ARCHITECTURE,
DU PATRIMOINE ET DES JARDINS

15, RUE DE VAUGIRARD – 75006 PARIS

TÉLÉPHONE : 01 42 34 22 10 - marches-apj@senat.fr

PALAIS DU LUXEMBOURG ET DÉPENDANCES

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE SECOND-ŒUVRE

ACCORD-CADRE

DCE

CAHIER DES RÉPONSES ATTENDUES

Lot n° 1 « Travaux de peinture, de revêtement de sol »

SEPTEMBRE 2026

CAHIER DES RÉPONSES ATTENDUES (CRA)

Pour chacun des sous-critères du critère « Valeur Technique », le candidat fournira les éléments mentionnés ci-après.

ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE

I. Amplitude des périodes d'ouverture de l'entreprise - *20 % de la note du critère de la valeur technique*

Le candidat indiquera précisément les horaires et périodes d'ouverture de l'entreprise, le recours aux horaires décalés et au travail le samedi. **Ces éléments seront contractuels à la notification du marché.**

II. Délais de prévenance pour réaliser les travaux de petite et moyenne ampleur - 2*0 % de la note du critère de la valeur technique*

Le candidat indiquera les délais de prévenance suivants : :

- délai de remise d'une offre suite à une demande de devis **non urgente** de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, **en jours calendaires**(*) ;
- délai de remise d'une offre suite à une demande de devis **urgente** de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, **en jours calendaires**(**) ;
- délai d'intervention suite à la notification du bon de commande par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, **en jour calendaires**.

(*) Rappel : l'article 3.2 du cahier des clauses particulières de l'accord-cadre prévoit un délai maximum de 14 jours calendaires de remise d'une offre à compter d'une demande de devis.

(**) Rappel : conformément à l'article 3.2 du cahier des clauses particulières de l'accord-cadre, le délai maximum de remise d'un devis est de 7 jours calendaire à compter d'une demande urgente.

III. Profils de l'encadrement et d'une équipe type de travaux - *30 % de la note du critère de la valeur technique*

Une attention particulière sera portée aux interventions des personnels de l'équipe pressentie sur des sites similaires au Sénat, classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

Le candidat présentera l'organigramme de l'équipe de travaux pressentie pour l'exécution des travaux de peinture et de revêtement de sol souple. Le candidat présentera le *curriculum vitae* de chacune des personnes mentionnées dans l'organigramme aussi bien pour les équipes de terrain que pour les équipes d'encadrement

Il est rappelé que les profils indiqués seront contractuels à la notification du marché

CAHIER DES RÉPONSES ATTENDUES (CRA)

IV. Méthodologie d'exécution des travaux - *20 % de la note du critère de la valeur technique*

Le candidat formulera sa méthodologie de communication et de prise en main des demandes de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage y compris lors des congés ou absence des référents des chantiers.

Le candidat formulera ses réponses aux différentes problématiques spécifiques du site : travaux en site occupé et contraint, moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances telles que bruit et poussière, travaux en présence de peinture contenant du plomb et les précautions prises lors de l'acheminement sur les différents sites du Sénat.

V. Prise en compte des aspects sanitaires, environnementaux, de sécurité et de développement durable pour l'exécution des prestations – *10 % de la note du critère de la valeur technique*

Le candidat précisera les mesures qu'il mettra en œuvre pour le traitement des déchets générés dans le cadre des prestations, ainsi que les mesures de développement durable prévues à l'occasion des travaux.